



# Appel à Projets Cyclotourisme 2019/2023

## Développer et structurer l'offre cyclotouristique dans le département des Pyrénées-Orientales



*Faire des P.O. une  
destination vélo attractive*







Photo : Bernard Frankel

## 1. CONTEXTE ET OBJET :

Le Département des Pyrénées-Orientales investit depuis plusieurs années dans les aménagements cyclables, notamment par l'aménagement de véloroutes sur le territoire et l'adoption d'un programme pluriannuel d'investissements en faveur des mobilités douces et de l'intermodalité.

Il dispose d'un fort potentiel pour attirer un large panel de cyclotouristes mais les infrastructures présentes ne suffisent pas à faire des Pyrénées-Orientales une « Destination Vélo ».

Au-delà de leur usage touristique, ces infrastructures ont aussi l'avantage d'offrir à la population d'autres solutions en termes de mobilité quotidienne.

Les objectifs poursuivis par le Département dans le cadre de la construction d'un modèle d'aménagement responsable est d'inciter aux déplacements propres et/ou collectifs pour réduire progressivement la place de la voiture. Ainsi il s'est engagé (engagement 21 démarche Imagine les PO) à construire 265 km de véloroutes en 5 ans.

Lors de sa séance du 22 juillet 2019, l'Assemblée Départementale a affirmé ses ambitions en matière de politique touristique en adoptant sa Stratégie Départementale de Développement du Tourisme et des Loisirs 2019-2023 (SDTL).

Cette stratégie doit ainsi permettre au Département et à l'ensemble des acteurs publics et privés de répondre à des enjeux forts autour de 4 ambitions et 15 actions prioritaires.

Dans le cadre de l'ambition 2 « développer et structurer une offre thématique de qualité favorisant la mobilité et la mise en réseau », le Département a souhaité lancer un appel à projets à destination des territoires mettant en place des actions de structuration et promotion de l'offre cyclotouristique.

## 2. MODALITÉS D'INTERVENTIONS :

Pour être attractif, il faut proposer une offre d'équipements et de services touristiques structurée et de qualité, apportant de la fluidité et du confort aux cyclotouristes pour les trois catégories d'itinéraires et circuits suivants :

catégorie 1 : véloroutes d'intérêt départemental, réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, en privilégiant les itinéraires d'intérêt nationaux et européen ( EuroVélo8 – Véloroute 81 piémont des Pyrénées).

catégorie 2 : réseau local de desserte vers un site d'intérêt touristique, vers une véloroute d'intérêt départemental ou une infrastructure de mobilité (aires multimodales, gare SNCF).

catégorie 3 : circuits de « proximité » à destination d'une clientèle pratiquant la découverte. Il s'agit des offres de boucles cyclotouristiques locales plus axées sur la découverte et la pratique sportive.

**Sont éligibles les dépenses d'investissement suivantes :**

### **ÉTUDES**

- études de développement, structuration, valorisation de l'offre de cyclotourisme

### **ÉQUIPEMENTS**

- aires de repos / pique-nique (tables et bancs),
- relais vélo,
- points d'information (Relais Information Service, borne, ...),
- abris en cas d'intempéries,
- sanitaires,
- stationnements vélos (lisses, arceaux, abris-vélos sécurisés, boxes, etc ...),
- accessibilité aux sites d'intérêt local et touristique depuis l'itinéraire (signalétique),
- bornes de recharge pour Vélos à Assistance Électrique,
- stations de lavage,
- stations de gonflage,
- distributeur de kits de réparation,
- consignes à bagages réservées aux cyclistes,
- ...

**La recherche d'innovation ou d'originalité dans les projets déposés sera particulièrement appréciée.**

# 3. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS :

## 3.1 - Critères de sélection

Les critères suivants seront pris en compte dans la sélection des candidatures :

- Les territoires favorisant le déploiement du label « Accueil Vélo », qui créent une dynamique incitative autour de ce label qui a vocation à qualifier et adapter l'offre aux besoins de la clientèle de cyclotouristes,
- le maillage territorial  
Les projets permettant d'assurer la valorisation du maillage territorial et du réseau cyclable départemental avec une offre touristique associée de qualité. Cela passe notamment par des aménagements et infrastructures adaptées, une animation locale autour du vélo et des services dédiés.
- l'ancrage territorial  
Le projet devra s'appuyer autant que faire se peut sur les spécificités locales, afin de permettre au touriste à vélo de découvrir toutes les facettes du territoire traversé. Le maître d'ouvrage devra justifier d'une intégration de son projet dans l'écosystème local.
- la dimension partenariale  
l'association de l'ensemble des acteurs de l'économie touristique est vivement encouragée.
- le caractère innovant / exemplaire du projet :  
Les projets présentant un caractère remarquable et proposant des installations originales seront valorisés.
- l'insertion urbaine et paysagère :  
Le projet devra valoriser le paysage et les abords des infrastructures, sans le dénaturer. La qualité de l'intégration paysagère sera prise en compte.
- territoires ayant mis en place ou allant mettre en place un plan de suivi et d'entretien des équipements pour assurer la pérennité de la qualité de l'offre,
- territoires mettant en place ou allant mettre en place des actions de mise en tourisme et promotion de l'offre cyclotouristique pour assurer la visibilité de l'offre,
- Les projets permettant une augmentation de la fréquentation touristique et des retombées économiques sur le territoire,
- la faisabilité du projet (qualité technique du dossier; viabilité financière du projet ; maîtrise foncière des éventuels terrains d'assise de l'opération, ou justifier de leur acquisition ou de leur mise à disposition par voie conventionnelle ; etc ...).

## 3.2 - Modalités de sélection

La Direction Attractivité et Rayonnement du territoire, par sa Mission tourisme durable, solidaire et innovant, procédera à la sélection des projets au regard des différents critères susvisés.

Les projets sélectionnés seront ensuite soumis au vote de l'Assemblée Départementale pour une validation définitive des projets retenus et du montant de subvention accordé.





Photo : Bernard Frankel

## 4. MODALITÉS FINANCIÈRES :

Bénéficiaires : communes, EPCI, syndicats mixtes, fédérations, associations.

Subvention départementale :

***Subvention d'investissement*** :

Pourront bénéficier d'une subvention à l'investissement, les projets favorisant le développement d'une offre cyclotouristique de qualité sur le Département.

Cette aide sera plafonnée à 80 000 € par projet, un plancher de dépenses éligibles HT est fixé à 10 000 €.

Le montant de l'aide sera défini par le Département au regard du nombre de projets éligibles et de leur qualité, de la nature des travaux et de la motivation des candidats en matière de développement du cyclotourisme.

Un taux maximum de 80 % sera appliqué sur le montant total des dépenses éligibles HT.

La subvention pourra être répartie par tranches de subvention sur 3 années budgétaires en fonction de l'ensemble des besoins de financement.

*P.S. : Considérant les objectifs convergents de l'Europe, l'État, la Région, le Département peut financer des opérations au titre de cet appel à projets qui seraient parallèlement inscrites auprès d'autres financeurs Europe, État ou Région dans la limite d'un taux d'aides publiques maximum de 80 %.*

## 5. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature devront être adressés en 2 exemplaires au Département à l'adresse suivante :

**Madame Hermeline MALHERBE**  
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales  
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire  
24 quai Sadi Carnot  
66906 Perpignan cedex 9

Une copie en version numérique au format pdf pourra être envoyée par mail à l'adresse suivante : [christelle.ripoll@cd66.fr](mailto:christelle.ripoll@cd66.fr)

## 6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS :

Dépôt des candidatures au fil de l'eau.

2 comités prévisionnels de sélection des candidatures se tiendront en 2020.

## 7. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJETS :

Les porteurs de projets bénéficiaires de l'aide devront s'engager à :

- mettre à disposition du Département les résultats des travaux et suivis réalisés,
- ce que le commencement des travaux ou de l'opération intervienne au plus tard dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de subvention par le Département,
- faire mention de la participation financière du Département dans toutes opérations de communication relatives au projet,
- participer aux actions collectives, de mise en réseau autour du développement et de la structuration du cyclotourisme à l'échelle départementale,
- assurer la pérennité des équipements et des aménagements réalisés (entretien).



Photo : Bernard Frankel

## 8. PAIEMENT :

Le versement de la subvention sera effectué par acomptes, sur appels de fonds du candidat, au prorata de l'avancement de l'opération des dépenses réalisées, et sur présentation des factures ; à l'issue de l'opération, le candidat présentera au Département le décompte général et définitif sur la base des dépenses totales effectuées, accompagné de l'ensemble des factures correspondantes.

Le Département se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative complémentaire. Pour chaque demande de paiement, le bénéficiaire devra retourner au Département, dûment remplie et signée, une demande de paiement de subvention.

Le paiement sera effectué sur le compte bancaire du candidat, dont les coordonnées sont mentionnées sur le Relevé d'Identité Bancaire fourni dans son dossier de candidature.

La subvention sera versée exclusivement au bénéficiaire et est incessible. A ce titre, le bénéficiaire ne peut, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la subvention à un tiers.

*Pour rappel : « La décision d'octroi de la subvention est automatiquement frappée de caducité si la subvention attribuée par le Département n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement, même partielle, dans un délai de 2 ans à compter de l'année de la délibération de l'Assemblée Départementale ».*



## 9. SANCTIONS FINANCIÈRES :

Si il s'avérait que la subvention a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non conformes à l'objet du présent appel à projets, le Département pourra exiger le reversement de tout ou partie de la subvention, soit diminuer ou suspendre le montant restant.

Le Département devra notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle qui lui ont permis de constater le non-respect des obligations du candidat et qui justifient le reversement, la diminution ou la suspension.

Cette notification indiquera le délai, qui ne pourra être inférieur à quinze jours, dont disposera le candidat pour présenter une réponse écrite, également envoyée au Département en recommandé avec accusé de réception.

Suite aux observations du candidat, ou faute de réponse dans le délai indiqué ci-dessus, le Département pourra soit renoncer au reversement, à la diminution ou à la suspension, en le notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception au candidat, soit émettre un titre de recettes dans le cas d'un reversement, soit choisir de ne pas verser le solde restant.

### **Pour tout renseignement :**

Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire  
Mission Tourisme durable, solidaire et innovant  
Christelle RIPOLL, chargée de développement touristique  
Tél. : 04 68 85 82 62  
Email : christelle.ripoll@cd66.fr



Photo : Bernard Frankel



# ANNEXE 1

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

### **Documents administratifs et financiers**

- une lettre de candidature signée par le maître d'ouvrage
- le modèle de lettre d'engagement signée par le maître d'ouvrage (annexe 3)
- la délibération du maître d'ouvrage relative à l'opération pour laquelle un dossier est déposé au titre de cet appel à projets
- un RIB
- le budget prévisionnel détaillé de l'opération
- le plan de financement prévisionnel de l'opération

### **Documents techniques**

- le dossier de candidature (annexe 2) dûment rempli permettant de présenter le projet, de situer le contexte et les objectifs, de préciser les motivations du maître d'ouvrage et son engagement en faveur du développement du cyclotourisme, etc.,
- un plan d'implantation ou tout document graphique permettant de mieux comprendre le projet,
- des photographies ou autre document permettant de visualiser le projet,
- les devis estimatifs des dépenses envisagées.

# ANNEXE 2

## FICHE DE CANDIDATURE





## FICHE DE CANDIDATURE

**Appel à Projets « Développer et structurer l'offre cyclotouristique dans le département des Pyrénées-Orientales »**

**Faire des P.O. une destination vélo attractive**

### **1/ LE PORTEUR DE PROJET :**

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Email : .....

#### ***Personne référente du dossier de candidature :***

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone (si différent) : .....

Email (si différent) : .....





■ **Description du projet :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Impacts attendus à court, moyen et long termes :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Partenaires engagés ou envisagés, acteurs associés à la réalisation de l'opération (précisez le rôle de chacun et les interrelations entre eux) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Fonctionnement et/ou entretien envisagé(s) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### **3/ ADÉQUATION DE L'OPÉRATION AVEC LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2019-2023 :**

- **Ce projet participe-t-il au développement d'une offre 4 saisons ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **En quoi permettra-t-il de valoriser votre territoire ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Permet-il de structurer et qualifier l'offre touristique ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Permet-il d'améliorer les connectivités et la lisibilité de l'offre?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



- **En quoi ce projet est-il ancré localement ( prise en compte des spécificités locales, mise en réseau des acteurs, etc ... ) ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Améliore-t-il l'expérience et l'accueil des cyclotouristes sur le territoire ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **En quoi ce projet est-il innovant ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **S'inscrit-il dans une démarche de développement durable ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 4/ ÉVALUATION DU PROJET :

### ■ Résultats attendus de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### ■ Quels indicateurs allez-vous mettre en place pour évaluer votre projet ?

(Prévoir au moins un indicateur quantitatif et un indicateur qualitatif afin de rendre compte de la réussite du projet. Attention à choisir des indicateurs facilement mesurables)

- Quantitatif :

.....

.....

- Qualitatif :

.....

.....

# ANNEXE 3

## LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Nom et Prénom

Fonction

Structure

certifie avoir pris connaissance des modalités de l'appel à projets départemental 2019-2023 « Développer et structurer l'offre cyclotouristique dans le département des Pyrénées-Orientales »,

m'engage à respecter les modalités de cet Appel à Projets,  
m'engage, si mon projet est retenu, à tenir compte des avis techniques du Département,  
confirme avoir rempli la fiche de candidature et respecter les critères du présent Appel à Projets,  
à communiquer tout document et/ou renseignement jugé nécessaire et utile, à l'instruction du dossier de candidature et au suivi de l'intervention,  
à réaliser le projet tel qu'il est décrit dans le dossier de soumission s'il est retenu dans le cadre de l'Appel à Projets,

Fait à

Le

Signature